

Note d'information – janvier 2010

L'Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP) a organisé, le 30 novembre 2010, à Paris, la 4^{ème} Conférence annuelle des commissaires francophones à la protection des données personnelles et sa 4^{ème} Assemblée générale.

Plus de cinquante autorités francophones de protection des données, Etats non dotés d'une législation de protection des données personnelles, et partenaires institutionnels européens et francophones de l'Association, étaient représentés pendant cette journée de débats consacrés à la question de l'élaboration d'un instrument juridique international dans le domaine de la protection des données et aux enjeux, pour les autorités de protection des données, des dernières transformations politiques, sociales et technologiques.

Les échanges entre les participants ont fait apparaître un certain nombre d'enjeux en matière de protection des données personnelles, parmi lesquels :

- la nécessaire mobilisation des autorités et des pouvoirs publics des Etats pour convoquer une conférence intergouvernementale en vue de l'adoption d'un instrument international contraignant ;
- pour augmenter les effets de cette mobilisation, la participation des autorités aux activités des groupes de réflexion (Comité consultatif de la Convention 108 du Conseil de l'Europe, Groupe francophone de réflexion sur l'élaboration d'un instrument international) et aux actions menées au niveau des organisations régionales, européennes et africaines ;
- la nécessité, enfin, de redéfinir les notions de base de la législation et du débat sur la protection des données dans l'espace francophone et international et de promouvoir l'usage du français dans les instances internationales.

L'AFAPDP a également identifié ses priorités pour 2011 :

- *animer le réseau francophone* des autorités de protection des données, *apporter un soutien technique* aux autorités nouvellement installées et *promouvoir l'adoption d'une législation dans les Etats* intéressés par la question de la protection des données personnelles ;
- *poursuivre la réflexion engagée au sein des groupes de travail francophones et européens* et engager un processus de consultation des sociétés civiles nationales, européennes et africaines ;
- *entreprendre un travail de sensibilisation du public* (administrations et entreprises) et leur faire prendre conscience de leur responsabilité dans la mise en œuvre et le respect des lois informatique et liberté ;
- enfin, *mobiliser les autorités sur la question des standards internationaux* (et assurer un relais jusqu'aux pouvoirs publics) et sur la question des transferts internationaux de données.

Pour l'association, il s'agira ainsi de renforcer ses activités de coopération bi et multilatérale et de politique internationale, et d'assurer une représentation des autorités francophones au sein de la conférence internationale des commissaires à la protection des données.

La conférence et l'assemblée générale ont été suivies par le 1^{er} Séminaire collectif organisé par l'Association les 1^{er} et 2 décembre à la CNIL avec l'ambition de couvrir l'ensemble des thèmes relatifs à la protection des données : fonctionnement d'une autorité de protection des données personnelles, les grands principes des lois de protection, les transferts internationaux de données, les enjeux liés aux nouvelles technologies, les formalités préalables, les procédures de contrôle. L'AFAPDP souhaite multiplier ce type d'initiatives en faveur de la formation des autorités membres en 2011.